

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE BERNAY

Place Gustave Héon
27300 Bernay
02 32 46 63 23
service.patrimoine@bernay27.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration des

vitraux des églises et de l'abbatiale de Bernay

Eure (27)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Des vitraux endommagés par la grêle : mobilisons-nous !

◆ ◆ LE PROJET

Gravement touchés par un orage d'une violence exceptionnelle le 25 juin 2025, trois monuments majeurs du patrimoine bernayen doivent aujourd'hui être restaurés en urgence.

L'abbatiale, la basilique Notre-Dame de la Couture et l'église Sainte-Croix ont subi d'importants dégâts, notamment sur leurs vitraux. L'église Sainte-Croix a dû être fermée au public.

Dès les premiers jours, la Ville de Bernay a engagé des interventions de sécurisation, mais les travaux de restauration s'annoncent longs.

Grâce à vos dons, nous pourrions sauvegarder ces édifices, témoins précieux de l'histoire religieuse, architecturale et artistique de la Normandie. La Fondation du patrimoine se mobilise avec la Ville pour accompagner ces restaurations. Soutenez dès maintenant cette opération patrimoniale d'envergure !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'histoire de Bernay est intimement liée à ses édifices religieux. L'abbatiale a été fondée peu après l'an 1008 par Judith de Bretagne, épouse du duc de Normandie Richard II. De style roman, elle est classée depuis 1862 et a

retrouvé son caractère historique grâce à des fouilles et à la restauration de ses vitraux au XXe siècle.

La basilique Notre-Dame de la Couture, élevée en lieu de pèlerinage dès le Xe siècle, conserve un ensemble unique de 22 verrières, les plus anciennes datant du Xe siècle, classées en 1906.

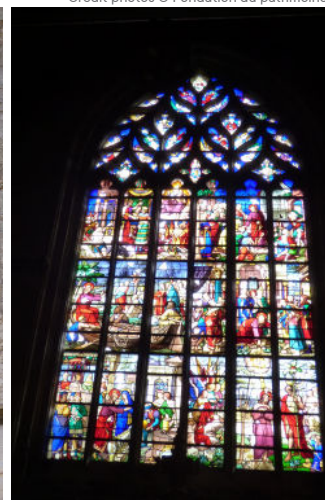
L'église Sainte-Croix, reconstruite à partir du XIVe siècle, possède des verrières du XIXe siècle réalisées par l'atelier Duhamel-Marette.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La Ville de Bernay, propriétaire des trois édifices, s'est engagée sans attendre à sécuriser les sites endommagés et à budgéter les premiers travaux, malgré l'absence de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Ces monuments retrouveront leur vocation : célébrations, visites culturelles, animations patrimoniales. Grâce à votre générosité, ces témoins majeurs de l'histoire de Bernay pourront rouvrir en toute sécurité.

Montant des travaux	Pas encore de chiffrage
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Sécurisation en cours



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des vitraux des églises et de l'abbatiale de Bernay

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103460

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
vitraux des églises et de l'abbatiale de Bernay**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐